

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 décembre 2023

Délibération n°2023-12-06

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi treize du mois de décembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi sept du mois de décembre deux mille vingt-trois.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	26
VOTE	
Pour	21
Contre	
Abstention	5

Excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à M. RICARD), Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CODET), Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. PIJOTAT Max délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. OUDAERT), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS).

Secrétaires de séance : M. Jean-Pierre HAMON & M. James MOUSSU.

FINANCES - BUDGET ANNEXE REOMi - DECISIONS MODIFICATIVES N°2

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2023-03-2-14 approuvant le budget primitif 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits supplémentaires au regard des dépenses non prévues et intervenant dans les chapitres 012 et 65 ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20231213-2023-12-06-DE
Date de réception préfecture : 14/12/2023

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2023 du budget annexe REOMi les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Opé.	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
F	D	Réel	012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattach.	77 000,00 €	32 500,00 €	109 500,00 €
F	D	Réel	012	6218	Autres personnels extérieurs	30 000,00 €	19 300,00 €	49 300,00 €
F	D	Réel	012	6411	Salaires, appointements, commissions de base	313 000,00 €	200,00 €	313 200,00 €
F	D	Réel	65	658	Charges diverses de gestion courante	1 320 000,00 €	-100 000,00 €	1 220 000,00 €
F	D	Réel	67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opé. de gestion	- €	144 000,00 €	144 000,00 €
F	R	Réel	013	64198	Autres remboursements	- €	8 800,00 €	8 800,00 €
F	R	Réel	74	74	Subventions d'exploitation	210 000,00 €	85 000,00 €	295 000,00 €
F	R	Réel	75	7588	Autres	5 000,00 €	2 200,00 €	7 200,00 €

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les actes correspondants :

- DSF - Chapitre 012 : +52 000€
- DSF - Chapitre 65 : -100 000€
- DSF - Chapitre 67 : +144 000€
- RSF - Chapitre 013 : +8 800€
- RSF - Chapitre 74 : 85 000€
- RSF - Chapitre 75 : 2 200€

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 21 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS

Fait et délibéré en séance
Le 13/12/2023

Les secrétaires de séance
Jean-Pierre HAMON James MOUSSU

La Présidente
Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20231213-2023-12-06-DE
Date de réception préfecture : 14/12/2023